

*Initiatives ministérielles*

• (1620)

L'adoption de la Loi sur la gestion des finances publiques, ainsi que celle des modifications sur les accords de Bretton Woods sont d'autres exemples de la collaboration dont ont fait preuve les députés de l'opposition officielle.

Ainsi, l'opposition officielle s'est montrée raisonnable et respectueuse de la majorité lors de l'étude des mesures législatives présentées par le gouvernement. Nous avons énoncé notre position et, dans bien des cas, nous avons perdu au niveau du débat démocratique et, ensuite, au moment du vote.

Je pense qu'il doit être évident que nous avons fait preuve de collaboration relativement aux changements proposés au Règlement. Depuis que j'ai assumé mes fonctions, le 1<sup>er</sup> février 1991 ou vers cette date, j'ai indiqué très clairement, tant dans le cadre de rencontres privées que publiques, que nous ne pouvions absolument pas être d'accord avec les changements proposés. Cela ne veut pas dire qu'il ne pouvait y avoir de discussions; il y en a d'ailleurs eu par la suite. Un comité a été chargé d'examiner certains des changements proposés.

Mon collègue de Kingston et les Îles a accompli un travail remarquable, non seulement en ce qui a trait aux changements proposés, mais aussi à d'autres questions liées aux travaux de la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dingwall:** J'ai eu des discussions avec le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Il le sait, et je suis un peu surpris et même très offensé du fait que le leader du gouvernement à la Chambre laisse entendre que nous avons d'une certaine façon accepté ces modifications au Règlement pour ensuite nous rétracter à la dernière minute. Ce n'est pas du tout le cas.

Nous n'avons pas tardé à faire connaître, clairement et sans équivoque, notre opposition. Oui, il y a eu des discussions avec ce comité de travail, mais qu'il soit établi une fois pour toutes que personne, ni moi ni mon prédécesseur, n'a été en désaccord avec les modifications pro-

posées. Je crois que ce fait doit être établi très clairement dans le compte rendu, de manière à éviter qu'un député de la Chambre ne cherche à interpréter la situation comme a tenté de le faire, à mon sens, le leader du gouvernement à la Chambre. Je remarque qu'il est absent et de ce fait, mes propos sont peut-être déplacés. Je les présente néanmoins en toute sincérité.

Les observations du leader du gouvernement à la Chambre insistent sur la nécessité des modifications que veut apporter le gouvernement au Règlement pour que le Parlement soit, comme il le dit, «plus efficace». Le ministre aurait dû penser aux paroles de M. Franks, président fondateur du Groupe canadien des études des questions parlementaires. Selon lui:

La réforme parlementaire n'est pas un simple moyen technique de rendre le Parlement plus efficace et plus efficient, même si on la présente souvent en ces termes. Une telle réforme touche les intérêts que le pouvoir politique doit servir au Canada et la manière dont les divers points de vue influencent ou non les choix et les résultats. L'équilibre entre le Parlement et le gouvernement influe sur l'équilibre qui existe entre le bien-être d'un particulier et celui de l'ensemble. Bon nombre d'avantages collectifs ne peuvent venir que du gouvernement et ils ne seront garantis que si une voix forte s'élève dans le monde politique pour défendre l'intérêt du grand public. Dans le processus politique, il faut faire l'équilibre entre les objectifs fondamentaux et souvent contradictoires, les principes d'égalité, de liberté et de justice, le bien des particuliers et celui de la population, ainsi que la croissance et la stabilité économiques.

Les propositions du gouvernement sont fortement motivées par ce qu'il considère être l'efficacité et l'efficience parlementaires. Malheureusement, le gouvernement n'a plus de perspective d'ensemble. Il faut plus au Parlement que l'efficacité législative.

Premièrement, grâce au processus électoral, le Parlement confère à un gouvernement sa légitimité politique. Deuxièmement, il met à la disposition du gouvernement les ressources nécessaires pour gouverner, c'est-à-dire le pouvoir, les fonds, les dollars et les cents si l'on préfère. Troisièmement, le Parlement garantit la bonne conduite du gouvernement, c'est le chien de garde de la population. Quatrièmement, le Parlement a pour fonction importante d'offrir un autre gouvernement possible, car il permet à l'opposition de faire valoir sa cause auprès de